



COMMUNIQUE DE PRESSE **DU SÉNATEUR DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

APPEL À TÉMOIGNAGES

En réaction aux propos du Préfet de l'Archipel au JT de 20h du samedi 27 juin, j'invite toutes les personnes qui le souhaitent, à se faire connaître auprès de moi ou de mes collaborateurs, dans le but d'évaluer précisément le nombre de personnes qui sont concernés par une quatorzaine allégée.

La stratégie de l'État a évolué vers des quatorzaines assouplies, nul besoin de le camoufler.

Il est vrai que la pandémie évolue, mais elle n'a pas disparue. Ne baissons pas notre garde, continuons de protéger notre territoire et les gens qui y vivent.

L'État ne respecte pas ses engagements et néglige les efforts consentis jusqu'ici, en augmentant la prise de risque sanitaire au moment où les arrivées sur l'archipel augmentent.

Pensons aux malades, aux enfants, aux personnes vulnérables et aux conditions de vie que nous souhaitons avoir sur nos îles cet été.

J'insiste sur le fait qu'il est indispensable que le principe de quatorzaine stricte soit respecté sur le territoire jusqu'au 10 juillet, dans l'attente du dispositif malheureusement très allégé qui sera voté ce soir définitivement par l'Assemblée Nationale.

Pour déposer vos témoignages :

En prenant RDV à la permanence parlementaire située au 17 rue de Paris,

Par téléphone : 41.42.19 ou le 55.19.89

Par voie électronique : s.artano@senat.fr

Par voie postale : Sénateur Stéphane Artano, BP 4469 - 97500 Saint-Pierre.

SAINT-PIERRE, le 2 juillet 2020